

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain SICARD, adjoint au Maire, délibérant pour le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Thierry DUPUIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés			27 964,00		27 964,00	0,00
Opérations de l'exercice	77 159,08	244 037,15	126 649,88	81 671,15	203 808,96	325 708,30
TOTAUX	77 159,08	244 037,15	154 613,88	81 671,15	231 772,96	325 708,30
Résultats de clôture		166 878,07	72 942,73		267 000,00	93 935,34
Restes à réaliser			267 000,00	162 344,00	267 000,00	162 344,00
TOTAUX CUMULES	77 159,08	244 037,15	421 613,88	244 015,15	498 772,96	325 708,30
RESULTATS DEFINITIFS		166 878,07	177 598,73			-10 720,66

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBIO (pouvoir à Myriam FANGET), Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à Catherine THOINON), Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Le Maire,

Cachet



Pour expédition conforme
Le Président,

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
(3) Maire ou Président.
(4) Les "dépendances" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".